

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC 230113 010

portant sur

RÉSILIATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PROSPER GELY ET CESAR VINAS SUR LA COMMUNE DE LODÈVE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le code de la commande publique, et en particulier l'article L2194-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

VU la décision n°MLDC_220323_029 qui attribue le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique des écoles élémentaires Prosper Gely et César Vinas au groupement conjoint Valérie GARNIER (mandataire)/DME Ingenierie/Marc Cusy,

VU l'article 15.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières relatif aux conditions de résiliation du marché,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le montant du marché initial après la phase Avant Projet Définitif (APD),

CONSIDÉRANT que cette modification augmente considérablement le montant du marché initial et donc que la procédure initiale de publicité n'est plus respectée,

CONSIDÉRANT la nécessité de résilier le marché car son exécution ne peut être poursuivie sans une modification contraire aux dispositions de l'article L2194-1 du code de la commande publique,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de résilier le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de écoles élémentaires Prosper Gely et Cesar Vinas sur la commune de Lodève notifié le neuf mai deux mille vingt deux au groupement Valérie Garnier Architecte (mandataire)/DME Ingenierie/ Marc Cusy,

- **ARTICLE 2** : de préciser que le titulaire ne percevra aucune somme, à titre d'indemnisation,

- **ARTICLE 3** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le treize janvier deux mille vingt-trois,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

